



Collège Jeanne D'Arc Orléans

Protocole sanitaire de l'établissement

Septembre 2020

PREAMBULE

Le présent protocole s'applique pour la rentrée scolaire 2020 / 2021 en s'appuyant notamment sur l'avis rendu le 7 juillet par le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) et à partir du protocole sanitaire des écoles et des établissements scolaires adressé par le Ministère de l'Education nationale en date du 27 août 2020.

La circulaire de préparation de la rentrée scolaire de septembre 2020 (publiée le 10 juillet 2020) rappelle l'objectif social d'accueillir un maximum d'élèves et prévoit de ce fait des adaptations en fonction de l'évolution spatiale ou temporelle de la situation épidémique :

• **Le principe est celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire**, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants au collège en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'établissement. Ils en informent le chef d'établissement.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

FONCTIONNEMENT DU COLLEGE

- Pour tous : port du masque obligatoire et application des gestes barrières.

Les gestes barrières rappelés dans le présent protocole, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.



Lavez-vous très régulièrement les mains



Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le



Toussez ou éternuez dans votre coude



Saluez sans se serrer la main

- Personnels : les personnels entrent dans l'établissement et se désinfectent les mains à l'aide de la solution hydro-alcoolique mise à leur disposition.

- Familles : elles sont autorisées à entrer dans l'établissement. La communication à distance (téléphone, courriels) est cependant à privilégier. Pour toute question, les parents sont invités à adresser un courriel au collège (ce.0450785j@ac-orleans-tours.fr) ou à téléphoner au 02.38.24.04.70.

- Elèves : ils ne doivent pas stationner aux abords de l'établissement avant l'entrée au collège puis à la sortie.

L'entrée dans le collège :

A leur entrée au collège, les élèves se désinfectent les mains à l'aide d'une solution hydro-alcoolique mise à leur disposition au portail puis se rangent à leur emplacement de classe.

Les professeurs viennent chercher leurs élèves aux emplacements et se rendent dans les salles de cours en respectant, autant que possible, la distanciation physique. Entre deux cours, la stabilité des classes et des groupes d'élèves contribue à la limitation des croisements. Ce sont les enseignants qui changent de salles.

A la fin des cours et à la sortie du collège :

Dans tous les cas, les élèves doivent sortir dans le calme, sans courir, respecter la distanciation physique, et ne pas rester aux abords de l'établissement pour éviter au maximum les regroupements d'élèves et/ou de parents.

L'accès aux toilettes pour les élèves

Les toilettes pour les élèves sont ouvertes avec du savon et du papier « essuie-mains » à jeter après utilisation. Le lavage des mains est obligatoire à l'entrée et à la sortie des toilettes.

La restauration scolaire

Le service de restauration est proposé aux élèves et aux personnels. Le passage au self des élèves se fait par classe ainsi que la prise des repas.

La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 3 heures.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour.

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise.

Le règlement intérieur de l'établissement

Tout irrespect des gestes barrières et des consignes sanitaires de la part des élèves peut s'apparenter à un manquement au règlement intérieur pouvant entraîner une sanction disciplinaire.

La formation, l'information et la communication

Le personnel : le personnel de direction, les professeurs ainsi que tous les autres personnels sont formés aux gestes barrières, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant.

Les parents : ils sont informés des conditions d'accueil et de fonctionnement du collège par la transmission du présent protocole.

Les élèves : ils bénéficient d'une information pratique sur les gestes barrières dont l'hygiène des mains, le port du masque ainsi que d'une explication concernant l'actualisation des différentes mesures.